



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Le vendredi 14 avril 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 7 avril 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Pierre Dominique DALMASSO à Myriam PASTORELLI - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Laetitia DUCHET -

Absents excusés : Florent REYNAUD – Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	5	2

M. Olivier GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_58

Objet : 33 – 9.3.3. – DEMANDE DE DECLASSEMENT ET INSCRIPTION AU PDIPR – SENTIER DE FONTANALBA

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le conseil municipal par délibération en date du 13 janvier 2003 a approuvé l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée d'un certain nombre de chemins et sentiers communaux.

La directrice du Parc national du Mercantour vient de demander d'actualiser le PDIPR dans le secteur de Fontanalba pour les sentiers suivants :

- La suppression de la portion de piste entre les balises 389 et 387
- L'inscription au PDIPR du sentier nouvellement créé entre les balises 389 et 388 prime

Le plan du nouveau tracé est joint en annexe.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les modifications à apporter au PDIPR à savoir :
 - ✓ La suppression de la portion de piste entre les balises 389 et 387
 - ✓ L'inscription au PDIPR du sentier nouvellement créé entre les balises 389 et 388 prime
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :